PROFEEL
9 défis pour la rénovation énergétique

JUILLET 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des fiches pratiques pour faciliter l'autocontrôle des travaux de rénovation énergétique

PROFEEL publie cinq premières fiches pour faciliter les pratiques d'autocontrôle sur chantier lors de travaux d'isolation thermique. Gratuites, ces fiches s'adressent aux artisans et entreprises du bâtiment qui sont à la recherche d'un outil fiable et pratique pour les aider à respecter les bonnes pratiques de mise en œuvre et les documents de référence en vigueur.

Cinq premières fiches disponibles

Ces cinq premières fiches d'autocontrôle disponibles gratuitement sur le site du programme PROFEEL couvrent les solutions techniques d'isolation par l'intérieur et d'isolation par l'extérieur. Pour chaque solution technique, une fiche dédiée :

- **Fiche d'autocontrôle PROFEEL : ITI par doublage**
- **Fiche d'autocontrôle PROFEEL : ITI sur ossature**
- **Fiche d'autocontrôle PROFEEL : ITI par enduit en mortier de chanvre**
- **Fiche d'autocontrôle PROFEEL : ITE avec enduit sur isolant**
- **Fiche d'autocontrôle PROFEEL : ITE avec isolant sous bardage**

Des fiches utiles à chaque étape du chantier

L'autocontrôle se fait sur toutes les étapes du chantier. Les artisans et entreprises du bâtiment retrouveront ainsi pour chaque typologie de travaux les principaux points de contrôle à vérifier pour réaliser une bonne conception, pour bien préparer son chantier puis, lors des travaux, pour garantir une mise en œuvre de qualité. Sur chaque fiche, les points d'autocontrôle listés n'ont pas vocation à être exhaustifs.

Les points-clés identifiés permettent cependant à l'artisan ou entreprise de s'assurer avec sérénité que la mise en œuvre de l'ouvrage est conforme aux règles de l'art. Les non conformités majeures et mineures des grilles RGE sont identifiées afin de permettre aux professionnels de mieux préparer les audits.

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :

FICHE D'AUTOCONTRÔLE
ITE-BARDAGE

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 4 ÉTAPES

1 CONCEPTION DIMENSIONNEMENT
2 PRÉPARATION DE CHANTIER
3 TRAVAUX
4 RÉCEPTION

À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un RGE . Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : https://www.faire.gouv.fr/pro/rge

Légende

✔ Conforme ✘ Non conforme/ Non vérifiable Ø Sans objet RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

24. Les matériaux sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

25. Réalisation d'un essai à l'arrachement des chevilles ?

26. Le Maître d'ouvrage a-t-il obtenu toutes les autorisations administratives nécessaires ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

27. La préparation du support est réalisée ? (fissure rebouchée, pénétration traitée, ventilations obsolètes colmatées...) RGE

28. Isolant posé bord à bord sans interstice et à joints décalés ? RGE

29. En cas de deux couches d'isolant superposées, les joints respectifs sont décalés ? RGE

30. Si présence de fixations : densité adaptée aux contraintes ? RGE

31. Présence de ventilations haute et basse de section suffisante ? RGE

32. Les pattes de fixation sont disposées en quinconce ?

33. Présence d'une grille anti-rongeur en partie basse ? RGE

34. La partie basse de l'isolation (bardage & isolant) est au minimum à :
- 15 cm du sol, si le bardage est posé sur une ossature en bois ?
- 5 cm du sol dur (ex : dalle...) et au minimum à 15 cm du terrain naturel, si le bardage est posé sur une ossature en métal ? RGE

35. La traversée des câbles dans l'isolant s'effectue avec mise en place d'un mastic sur fond de joint ou une mousse imprégnée précomprimée ? RGE

36. Si l'ossature est en bois et le bardage à joints ouverts, les chevrons sont protégés contre l'humidité (classe 3.2 ou recouvert d'une bande de protection) ? RGE

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

Ces fiches ont été élaborées de manière concertée avec les organisations professionnelles du bâtiment (CAPEB et FFB) sous le pilotage de l'Agence Qualité Construction (AQC).

Découvrez ces fiches pratiques en vidéo

Lien :
https://bit.ly/3jjshll

Un service numérique et une collection complète à la rentrée 2021

Au total, **49 fiches pratiques d'autocontrôle seront mises à disposition des professionnels du bâtiment d'ici la fin du mois de septembre 2021.** Elles couvrent l'ensemble des lots de travaux éligibles aux aides à la rénovation énergétique.
L'ensemble de ces fiches seront alors également accessibles depuis l'application numérique **Chek'Réno**. Cet outil gratuit permettra aux artisans et entreprises du bâtiment une gestion dématérialisée de leurs pratiques d'autocontrôle tout au long de leurs chantiers.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME PROFEEL :
PROGRAMMEPROFEEL.FR

LES DIFFÉRENTS ACTEURS MOBILISÉS DANS PROFEEL :

:

CONTACT PRESSE
Agence PopSpirit
Tél. : 01 42 93 44 56
Charlotte Ferran-Vincent – charlotte@pop-spirit.com
Isabelle Lebaupain – isabelle@pop-spirit.com

À propos de PROFEEL :
Officiellement lancé le 26 avril 2019, PROFEEL, programme de la Filière pour l'innovation en faveur des Economies d'Energies dans le bâtiment et le Logement, est né de la mobilisation de 16 organisations professionnelles du Bâtiment, pour contribuer collectivement à la réussite du Plan de Rénovation Énergétique des bâtiments lancé en avril 2018 par le gouvernement. Doté d'un budget de 24,5 millions d'euros, il vise à développer et rendre accessible l'innovation technique et technologique au service de la rénovation énergétique des bâtiments. Sa présidence a été confiée à Nadia Bouyer, et il est porté par l'Agence Qualité Construction (AQC) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), en partenariat avec l'AIMCC, le CAPEB, la Fédération CINOV, le CNOA, la COPREC, la FFA, la FFB, la FIEEC, la FNBM, la FPI, la fédération des SCOP-BTP, SYNTEC Ingénierie, LCA-FFB, l'UNSFA, l'UNTEC et l'USH. Le programme se compose de 9 projets concrets, qui apporteront des outils et solutions innovants, économiques et accessibles aux professionnels du secteur sous la forme d'applications, plateformes digitales, guides ou encore fiches techniques. Ils ont pour objectif de les accompagner en amont, pendant et après les travaux, sécuriser la qualité des travaux et évaluer la performance, garantir une relation de confiance entre professionnels et clients, et ainsi permettre de multiplier les projets de rénovation, au bénéfice de tous les acteurs impliqués. programmeprofeel.fr